

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025



Publié le 13 MARS 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 4 mars 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_007

Président : M. Côte TOLLET
Secrétaire : Mme Hamzaouia HAMZAOUI

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL POUR
GRANDLYON HABITAT AU
65 QUAI CLEMENCEAU –
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE
M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme DEL PINO (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme LINARES (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET, M. GUEDJ

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 13 MARS 2025

Identifiant de l'Acte :

069-216900340 20250310-D2025_007-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

GrandLyon Habitat, organisme public à caractère industriel et commercial, opère en faveur du logement social depuis sa création, en 1920. Aujourd'hui, l'organisme est le premier bailleur social sur Lyon intra-muros, et gère plus de 26 000 logements.

A Caluire et Cuire, GrandLyon Habitat dispose, au dernier inventaire SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), de 664 logements, notamment dans les quartiers du centre ville, de Montessuy, de Saint-Clair, de Cuire le Haut, et du Vernay.

Le bailleur s'est porté récemment acquéreur d'un bâtiment comportant 9 logements au 65 quai Clemenceau, et va réaliser une opération d'amélioration d'un immeuble (isolation par l'intérieur, dépose toiture, surélévation pour isolation des combles, remplacement des menuiseries, ravalement des façades...). Les logements sont répartis en 6 P.L.U.S., 3 P.L.A.i.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 13 833,40 €, soit 9 284,10 € au titre des P.L.U.S. et 4 549,30 € pour les P.L.A.i. (il n'y a pas de participation financière sur les P.L.S.).

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par GrandLyon Habitat au 65 quai Clémenceau à Caluire et Cuire (6 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i) ;
- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer la convention de participation financière ;
- DE DIRE que la dépense de 13 833,40 € sera inscrite au budget au compte fonction 552 – nature 204182 ;
- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 MARS 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.